

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION

Année 2020
Séance du 09 décembre 2020

N° 33

Objet : Projet de coopération
entre Géoparc pour la mise en
tourisme de l'art dans la nature
demande financement au titre
du programme LEADER
Dignois

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt et le neuf du mois de décembre à dix-sept heures, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le 1^{er} du mois de décembre 2020, s'est réuni dans la salle du Palais des Congrès à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO

Est nommé secrétaire de séance : VIVOS Patrick

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, AUZET Éric, BAILLE Denis, BENOIT Gérard, BERTRAND Philippe, BONDIL Marc, BOYER Christian, CATILLON Pierre, CAZERES Benoit, CHABAL CALVI Nadia, CHALVET Gilles (à partir du rapport n° 12), COCHET Brigitte (jusqu'au rapport n° 23), COMTE Jean Paul, COSSERAT Sandrine, CROZALS Florent, DECROIX Hugo, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FIGUIERE Marie José, FONTAINE Sonia, GALLY France, GONCALVES Gilles, GRANET BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy (jusqu'au rapport n°31), ISNARD AUBERT Laurence, ISNARD Mireille, ISOARDI Delphine, KUHN Francis, LAQUET Laura, MAGAUD Marie José, MAGAUD Nathalie, MOULARD Damien, MULLER Emmanuel, OBELISCO Francine, PARIS Mireille, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PEREIRA Georges, POSTEL Chrystelle, POURCEL Simone, PROUST Brigitte, REYNAUD Patrice, RISSO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SAVORNIN Béatrice, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, UGHETTO Wendy, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine, ZANARTU HAYER Italo

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
AUZET Guy a donné pouvoir à LAURENT Patrick
BALIQUE François a donné pouvoir à BAYLE Roland
ISOARD Christian a donné pouvoir à ISOARD Sandrine
JOUVES Marc a donné pouvoir à YAHIAOUI Karim
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
SEGOND Claude a donné pouvoir à MANENT Michel
SEVENIER Jean a donné pouvoir à RUGGERI Leticia
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à DONNIER Luc

Etaient représentés :

BASSET Françoise a donné pouvoir à CROZALS Florent
BELMONTE Sylvie a donné pouvoir à VIVOS Patrick
BLANC Michel a donné pouvoir à MOULARD Damien
CHALVET Gilles a donné pouvoir à MAGAUD Nathalie (jusqu'au rapport n°11)
COCHET Brigitte a donné pouvoir à TOUSSAINT Carole (à partir du rapport n° 24)
DEORSOLA Jean Paul a donné pouvoir à POURCEL Simone
OGGERO BAKRI Céline a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine
PIERI Bernard a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
REINAUDO Gilbert a donné pouvoir à FIAERT Claude

Etaient excusés :

BARDIN Chantal, BAUDOU Marie Anne, BOURJAC Jean Marie, FLORES Sylvain, REBOUL Childéric

REÇU EN PREFECTURE
le 14/12/2020

Application système E-legislation

Monsieur Bernard TEYSSIER, rapporteur, expose ce qui suit :

Provence Alpes Agglomération a ciblé dans les objectifs de sa stratégie touristique une action visant à l'amélioration de la mise en tourisme de l'art dans la nature à l'échelle de l'UNESCO Géoparc de Haute Provence dont elle assure la gestion.

En effet, depuis 25 ans, l'UNESCO Géoparc de Haute-Provence s'est doté d'une offre d'œuvres d'art contemporain qui vient enrichir les nombreux chemins de randonnée et les lieux d'intérêt naturel d'une dimension culturelle et artistique. Son territoire est jalonné de plusieurs œuvres de land art qui ont été installées par des artistes de renommée internationale comme Andy Goldsworthy, Joan Fontcuberta, Herman de Vries ou Richard Nonas,

L'UNESCO Géoparc de Haute Provence a été pionnier dans cette démarche et a inspiré celui des Monts d'Ardèche, qui a également développé en 2015 une offre d'art dans la nature sous la marque « Le Partage des eaux ».

Les UNESCO Géoparcs de Haute-Provence et des Monts d'Ardèche souhaitent porter ensemble un projet de coopération LEADER dans le but :

- De renforcer les synergies entre les deux territoires en matière de structuration et de valorisation de l'art dans la nature par des échanges d'expériences et la définition d'objectifs partagés ;
- D'élaborer un plan marketing commun qui sera décliné en actions de communication pour augmenter la notoriété de leur offre aux échelles nationale et internationale, notamment au sein du réseau mondial des Géoparcs bénéficiant du label l'UNESCO ;
- De générer davantage de retombées économiques locales par la commercialisation de produits de séjours combinés et d'expériences de découverte à la journée adaptées à la demande et aux parcours clients (hébergement, restauration, prestation d'activités).
- De faire monter en compétences les acteurs du tourisme et en particulier les différents intervenants qui assurent des missions d'accompagnement et de médiation destinées auprès des publics locaux et touristiques.

Quatre partenaires ont souhaité s'associer dans ce projet de coopération LEADER : le Géoparc des Monts d'Ardèche, le Géoparc de Haute Provence, la commune de Digne-les-Bains (propriétaire des collections d'œuvres d'art) et l'office de tourisme Provence Alpes Digne-les-Bains, qui chacun porteront des dépenses spécifiques.

En tant que chef de file, Provence Alpes Agglomération assurera le portage du plan de communication commun aux deux territoires partenaires (GAL Dignoïs et GAL Ardèche3), ses déclinaisons locales, la production de contenus numériques et l'accueil d'un voyage d'études d'une délégation d'acteurs des Monts d'Ardèche pour un coût total de 58.000 € TTC.

REÇU EN PRÉFECTURE

Le 14/12/2020

Application agréée E-legal.com

99_DE-004-201067437-20201209-03_09122020

Le plan de financement proposé est le suivant :

Dépenses T.T.C	58 000 €
Recettes T.T.C	58 000 €
Dont :	
Subvention LEADER dignois (90%)	52 200 €
Autofinancement PAA (10%)	5 800 €

Il vous est demandé :

- **D'approuver** le projet de coopération LEADER entre Géoparc pour la mise en tourisme de l'art dans la nature pour un montant de 58 000 € T.T.C. ;
- **D'approuver** ainsi qu'il suit le plan de financement de l'opération :

Dépenses T.T.C	58 000 €
Recettes T.T.C	58 000 €
Dont :	
Subvention LEADER dignois (90%)	52 200 €
Autofinancement PAA (10%)	5 800 €

- **D'autoriser** Madame la Présidente à solliciter les financements correspondants auprès du GAL LEADER dignois et à engager toutes les démarches afférentes à cette décision.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après délibération

A l'unanimité

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PREFECTURE

le 14/12/2020

Agglomération Alpes - Digne.com

99_DE-004-200067437-20201209-39_09122020

